

## Cotisations annuelles 2014 à l'Ordre des avocats de Genève

### **Avocats et avocats stagiaires confédérés**

---

Avocat associé de plus de 40 ans révolus	CHF 925.- <sup>1</sup>
Avocat associé de moins de 40 ans	CHF 700.- <sup>1</sup>
Avocat collaborateur	CHF 410.- <sup>1</sup>
Avocat stagiaire	CHF 170.- <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Ce montant comprend la cotisation à la Fédération suisse des avocats.

<sup>2</sup> Ce montant est payé lors de l'admission à l'Ordre et couvre toute la durée du stage.

### **Avocats étrangers (membres de la Section des avocats de barreaux étrangers)**

---

Avocat associé de plus de 40 ans révolus	CHF 735.-
Avocat associé de moins de 40 ans	CHF 510.-
Avocat collaborateur	CHF 220.-

*Le montant total de la cotisation est dû, quelle que soit la date d'admission à l'Ordre. Aucun paiement pro rata temporis n'est accordé.*